RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Assistant maternel / Assistante maternelle

L'assistant maternel ou l'assistante maternelle garde des enfants (dont les parents travaillent) à son domicile. Disponibilité et responsabilité sont de mise pour veiller à chaque instant au bien-être et à la sécurité des bambins qui lui sont confiés.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **CAP ou équivalent**

Statut : **Statut salarié**

Secteur professionnel : Social

Centre d'intérêt : Je souhaite m'occuper d'enfants



© svetikd/E+/Getty Images

Le métier

Assurer la toilette, les repas et les soins de base

L'assistant maternel ou l'assistante maternelle accueille à son domicile, de 1 à 2 enfants (3 ou 4 sur dérogation), la plupart du temps âgés de 0 à 3 ans, de 8 h à 19 h. En fonction de l'âge de ces derniers, il ou elle assure leur toilette, change les couches des plus jeunes, s'occupe des repas et des goûters, propose des activités aux plus grands ou au plus grandes, ou les emmène en promenade. À chaque instant, il ou elle veille à leur sécurité en prévenant tout danger ou accident.

Développer l'éveil des enfants

"On ne pousse pas les autres", "On dit s'il te plaît, on dit merci"... L'assistant maternel ou l'assistante maternelle initie les enfants aux règles de la vie en communauté. Il ou elle participe ainsi à leur éveil grâce à des activités adaptées à chaque âge : jeux, peinture, coloriages, chansons... Il ou elle suit tous leurs progrès, de l'apprentissage de la propreté à l'acquisition de la marche et du langage. Le tout, sans jamais prendre la place des parents.

Compétences requises

Patience et attention

L'assistant maternel ou l'assistante maternelle est très sensible à tout ce qui touche à l'enfance. Il ou elle sait aussi bien préparer un repas qu'éveiller un enfant au langage. Patience et amour des bébés lui permettent de supporter au quotidien le bruit, les pleurs ou l'agitation. Sur le plan affectif, il ou elle doit savoir consoler un chagrin, prodiguer des câlins quand les enfants en expriment le besoin, tout en imposant des limites. Indispensable également : un bon contact avec les parents.

Hygiène et sécurité

Chez les assistants maternels ou les assistantes maternelles, le sens des responsabilités va de pair avec le souci permanent de maintenir un lieu de vie impeccable et sécurisé pour les enfants qui leur sont confiés : fermeture des barrières de sécurité dans les escaliers, propreté des locaux, cache-prises électriques... Attentifs et attentives à l'hygiène corporelle et à la santé des enfants, les assistants maternels et les assistantes maternelles savent repérer les premiers signes de fatigue, un état fébrile, des troubles du sommeil, etc.

Bonne forme physique

Manipuler les poussettes, porter les enfants, jouer avec eux, ramasser et ranger les jouets, les asseoir dans les chaises hautes pour les repas le cas échéant... toutes ces activités quotidiennes requièrent une bonne forme physique, tout au long de la journée.

Où l'exercer ?

Travailler chez soi...

Le métier d'assistant maternel ou d'assistante maternelle est idéal pour les personnes qui souhaitent travailler depuis leur domicile. En contrepartie, elles doivent s'adapter aux horaires variables des parents qui leur confient leurs enfants. Par exemple, l'assistant maternel ou l'assistante maternelle doit assurer, tôt le matin, leur accueil, et les garder parfois plus tard le soir, ou sur certains jours de la semaine seulement. Un contrat avec les parents fixe les horaires et la rémunération.

...ou en crèche familiale

Certains assistants ou certaines assistantes font le choix de travailler en crèche familiale, dans le cadre d'une municipalité. Ils ou elles bénéficient alors du soutien de l'équipe, notamment des puériculteurs et des puéricultrices. Ils ou elles se rendent régulièrement à la crèche, avec les enfants, pour des ateliers collectifs.

Assumer de grandes responsabilités

Les journées de travail, denses, commencent souvent avant l'arrivée des enfants (préparation du déjeuner) et se terminent après leur départ (rangement et nettoyage de la maison pour le lendemain). L'assistant maternel ou l'assistante maternelle doit aussi faire preuve d'une attention soutenue en raison des risques élevés d'accident avec des enfants en bas âge, tout en prenant le temps de passer le relais aux parents (a-t-il ou a-t-elle bien dormi ? bien mangé ?, etc.).

Les études

Après la 3e

1 an pour préparer le DE (diplôme d'État) auxiliaire de puériculture ; 2 ans pour le CAP accompagnant éducatif petite enfance. Ces diplômes, non exigés, sont vivement recommandés, avant d'obtenir l'agrément du Conseil général. Les non-diplômés doivent suivre une formation de 120 h.

CAP ou équivalent

→ CAP accompagnant éducatif petite enfance

bac ou équivalent

→ Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

Emploi et secteur

Un travail assuré

Rares sont les assistants maternels et les assistantes maternelles qui n'arrivent pas à garder suffisamment d'enfants. En raison d'un besoin croissant de places de garde (saturation des places en crèches), le métier offre de réelles perspectives d'emploi.

Agrément et maturité obligatoires

Si en théorie il suffit d'être majeur ou majeure pour obtenir l'agrément, en réalité il faut posséder son propre logement et ne plus dépendre de ses parents. Il est nécessaire de présenter des garanties de maturité suffisantes pour assumer la responsabilité de s'occuper d'enfants en bas âge.

Statut indépendant

Sur les quelque 360 000 assistants maternels et assistantes maternelles, 90 % sont sous statut indépendant. Il leur incombe donc d'établir le contrat (horaires, salaire) avec chaque parent employeur, selon des minima fixés par la loi. Les crèches familiales municipales, certaines associations et les caisses d'allocations familiales recrutent aussi à ces postes. Des débouchés existent dans les crèches et les haltes-garderies sous statut privé, comme les crèches d'entreprises, par exemple.

Secteur

Social

Salaire du débutant

Selon la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, le tarif est de 3, 64 € brut/heure.

Pour aller plus loin

Sur le web

Syndicat professionnel des assistants maternels et des assistants familiaux

Les métiers du soin - Prendre soin

Librairie



PARCOURS

Travail social

Paru le 21/03/2024
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

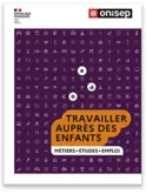

PARCOURS

Travailler auprès des enfants

Paru le 04/11/2023
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

Centre d'intérêt

Je souhaite m'occuper d'enfants

Autres métiers à découvrir

- Instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles
- Coordinateur en mdph
- Conseiller technique en accessibilité
- Transcripteur-adaptateur
- Moniteur d'atelier